

L'économie du sport : enjeux et perspectives

Par Christophe STROBEL, Clément PLETINCKX

et Perrine BEAUVOIS

Direction générale des Entreprises (DGE)

De par son poids économique, qui s'élève à 2,6 % du PIB, l'économie du sport constitue un levier de croissance aux dimensions à la fois sociale et durable. L'engouement suscité par les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue une opportunité à la fois pour agir sur la demande et corrélativement l'offre. C'est toute l'ambition du plan héritage lancé en 2019 par le Gouvernement. Pour autant, face à l'hétérogénéité très forte des acteurs, s'impose le renforcement des liens entre les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse des fédérations professionnelles, des entreprises de distribution ou encore des entreprises qui produisent en France, mais aussi les acteurs du mouvement sportif (fédérations sportives, clubs, associations...).

Le contrat de la filière sport porté dès 2016 entre l'État et ces acteurs vise précisément à accompagner cette structuration. La nouvelle feuille de route pluriannuelle signée en mars 2024, pour 2024-2026, va plus loin, en accélérant la professionnalisation du secteur, en renforçant l'innovation, l'industrialisation, tout en favorisant la promotion et la projection des entreprises à l'international.

COMMENT DÉFINIR LA FILIÈRE SPORT ?

L'écosystème sportif français se caractérise par un tissu sectoriel particulièrement fragmenté. Il est composé de près de 128 000 entreprises dont les activités sont diverses. Près de 80 % des entreprises de l'économie du sport en France ne comptent aucun salarié, tandis que plus de 24 000 sont des très petites entreprises (TPE), plus de 3 300 sont des petites et moyennes entreprises (PME), et 143 sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou grandes entreprises.

Le rapport de la BPCE Observatoire propose une répartition des entreprises marchandes de la filière sport en quatre univers et neuf secteurs :

- le commerce (commerce de gros, vente au détail et location d'articles de sport) : 20 % des entreprises de la filière et 49 % du chiffre d'affaires total ;
- la production de biens et d'équipements (fabrication, gestion, maintenance et construction d'installations sportives) : moins de 10 % des entreprises de la filière et 22 % du chiffre d'affaires total ;
- la pratique (*coaching* et enseignement, salles et centres de pratiques) : 60 % des entreprises de la filière et 10 % du chiffre d'affaires total ;
- les services de soutien et de divertissement (sport spectacle, services aux entreprises, autres services aux ménages) : 10 % des entreprises de la filière et 19 % du chiffre d'affaires total.

Le secteur du sport ne se limite pas aux acteurs privés et compte également les membres du mouvement sportif. En 2023, la France comptait 120 fédérations sportives et 22 groupements nationaux agréés par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et plus de 150 000 clubs sportifs¹.

COMMENT MESURER LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE SPORT ?

Le secteur du sport rassemble des activités variées telles que la production et la distribution d'articles de sport, la production de services sportifs (pratique sportive encadrée ou non) et le *sport business* (*sponsoring*, droits de retransmission, billetterie et *merchandising*)². À l'échelle mondiale, le marché du sport représentait plus de 1 000 Mds€ en 2021, soit 1,35 % du PIB mondial³. Si le poids économique du sport est souvent mesuré à l'aune des retombées économiques des grands événements sportifs internationaux (GESI), cette approche est restrictive et ne permet pas de retranscrire la réalité économique de l'écosystème. Le poids économique de l'écosystème sportif peut être mesuré selon trois méthodes distinctes.

La dépense sportive des acteurs économiques

Une mesure plus fine du poids économique du sport consiste à agréger la dépense sportive des principaux acteurs économiques (ménages, administrations publiques et entreprises).

La dépense sportive des ménages représentait, selon l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 23 Mds€ en 2021, divisés entre biens sportifs (15 Mds€) et services liés au sport (8 Mds€)⁴. Ces dépenses représentaient au total 0,8 % du PIB en 2021. Le rapport BPCE estimait la dépense sportive totale des ménages à 34,2 Mds€ en 2022. Les dépenses des ménages dans le sport ont augmenté en continu depuis 2010 (+ 51 % pour les services sportifs et + 65 % pour les biens sportifs). Cette hausse, en partie due à un effet prix lié à l'inflation, s'explique également par le développement de la pratique sportive chez les particuliers. La pratique régulière d'une activité sportive (au moins une fois par semaine en moyenne) a, en effet, augmenté de 6 points entre 2018 et 2022, passant de 54 à 60 % chez les personnes âgées de 15 ans ou plus⁵.

Le financement privé du sport se concentre principalement sur le *sport business*. Les droits de retransmission des événements sportifs représentent l'un des principaux postes de dépenses et s'élevaient à 1,7 Md€ en 2021⁶. Les entreprises participent également au soutien financier à travers des pratiques telles que le mécénat, le parrainage (ou *sponsoring*) ou encore le *namings* (attribution du nom d'une entreprise ou d'une marque à une enceinte sportive). Les entreprises peuvent par ailleurs s'associer à la construction et au développement d'infrastructures sportives en partenariat avec le secteur public, *via* des partenariats publics-privés (PPP). Ce dispositif leur offre l'opportunité d'exploiter des infrastructures sportives (stade, aréna, etc.) en échange d'un investissement dans leur

¹ Les chiffres clés du sport 2023 – INJEP.

² Jérémie Bastien – Les enjeux de l'économie du sport en France : quel modèle d'organisation pour quelles conséquences sociétales ? – décembre 2023.

³ Novascopie – Les tendances du sport 2022.

⁴ INJEP - Les chiffres clés du sport 2023.

⁵ INJEP - Les chiffres clés du sport 2023.

⁶ INJEP - Les chiffres clés du sport 2023.

construction ou leur rénovation. En France, le premier PPP a été conclu en 2011 dans le cadre de la construction de la MMA Arena au Mans.

Enjeu de santé publique et d'inclusion sociale, le sport fait l'objet de financements publics importants de la part de l'État et des collectivités territoriales.

La contribution de l'État au financement du sport en 2021 variait entre 6,5 Mds€ selon l'étude de la BPCE et 7,1 Mds€ selon le rapport de l'INJEP. Cette dépense représentait 5,8 Mds€ en 2015 et a augmenté d'environ 3,4 % par an⁷. La dépense sportive de l'État est en grande partie destinée au financement du sport scolaire, estimé à 5,7 Mds€ par an⁸. Le ministère des Sports, doté d'un budget de 1,1 Md€ en 2023, concentre ses efforts sur le développement de la pratique sportive et du sport de haut niveau, notamment par l'intermédiaire de l'Agence nationale du Sport (ANS), fondée en 2019. Le rapport BPCE « L'Observatoire » souligne également que, malgré l'absence d'éléments chiffrés, la contribution de la Sécurité sociale au financement du sport est significative, en raison notamment du nombre élevé de professionnels de santé liés au sport en France (près de 8 000 médecins et 90 000 kinésithérapeutes).

Les collectivités territoriales et plus particulièrement les communes, concentrent quant à elles la plus grande partie des investissements publics dans le sport. Elles financent notamment les équipements sportifs, les manifestations sportives et subventionnent les associations sportives⁹. La contribution totale des collectivités territoriales s'élevait ainsi à 12,5 Mds€ en 2022 selon le rapport BPCE L'Observatoire. Les communes représentaient 64 % du total, soit près de 8 Mds€.

L'agrégation des dépenses des ménages et des acteurs privés et publics conduit à une estimation du poids économique du sport à environ 40 Mds€, soit 1,9 % du PIB, avec une balance commerciale structurellement déficitaire entre - 400 et - 800 M€ ces 10 dernières années, qui tient à l'importation des textiles et chaussures de sport en provenance des pays à bas coûts. Le secteur croît à raison d'environ 4 % par an, selon l'observatoire de l'économie du sport¹⁰.

Les revenus des acteurs de l'écosystème sportif

Une deuxième approche consiste à mesurer le chiffre d'affaires des acteurs de l'écosystème. Le rapport BPCE L'Observatoire établit que les 128 000 entreprises de l'écosystème sportif français ont généré 71 Mds€ en 2022. La fragmentation du secteur se reflète également dans la répartition du chiffre d'affaires : les 100 000 entreprises sans salarié n'ont réalisé en 2022 que 10 % du chiffre d'affaires total de la filière. À l'inverse, les ETI et grandes entreprises ont concentré près de 30 % du chiffre d'affaires total alors qu'elles ne représentaient que 0,1 % des entreprises du secteur. La répartition sectorielle de l'activité est également fragmentée. Les entreprises du commerce ne représentaient que 20 % des effectifs du secteur en 2022 mais ont capté 49 % du chiffre d'affaires total. Le secteur de la

⁷ INJEP - Les chiffres clés du sport 2023.

⁸ BPCE L'Observatoire – La Filière sport : les challenges d'une championne, janvier 2023.

⁹ Pour estimer la dépense totale des collectivités territoriales, le rapport BPCE L'Observatoire s'est basé sur une analyse exhaustive des données comptables des collectivités territoriales ainsi que sur une estimation des dépenses non comptabilisées dans le sport (subvention aux associations sportives, dépenses des communes de moins de 3 500 habitants).

¹⁰ Devenu le 13 février 2024 l'Observatoire national du sport « dont la mission est de fournir aux décideurs publics, au mouvement sportif, aux acteurs économiques du sport et, plus généralement, au public une information régulière sur l'état et l'évolution des activités physiques et sportives » (Arrêté du 13 février 2024 portant création de l'Observatoire national du sport - Légifrance (voir sur legifrance.gouv.fr)).

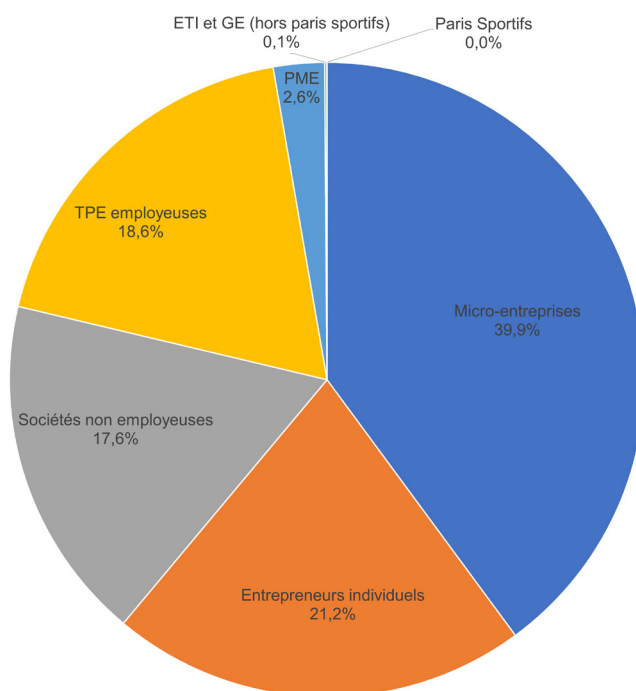


Figure 1 : Répartition des entreprises par tranche d'effectif
(Source : Rapport BPCE L'Observatoire 2023).

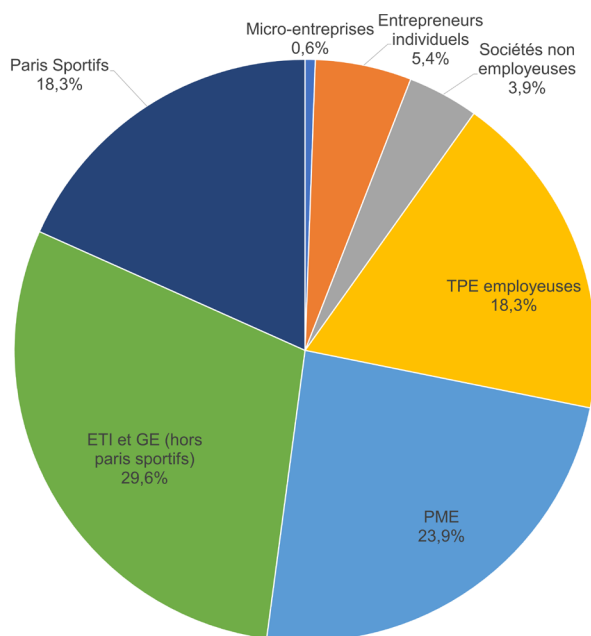


Figure 2 : Répartition du chiffre d'affaires par tranche d'effectif
(Source : Rapport BPCE L'Observatoire 2023).

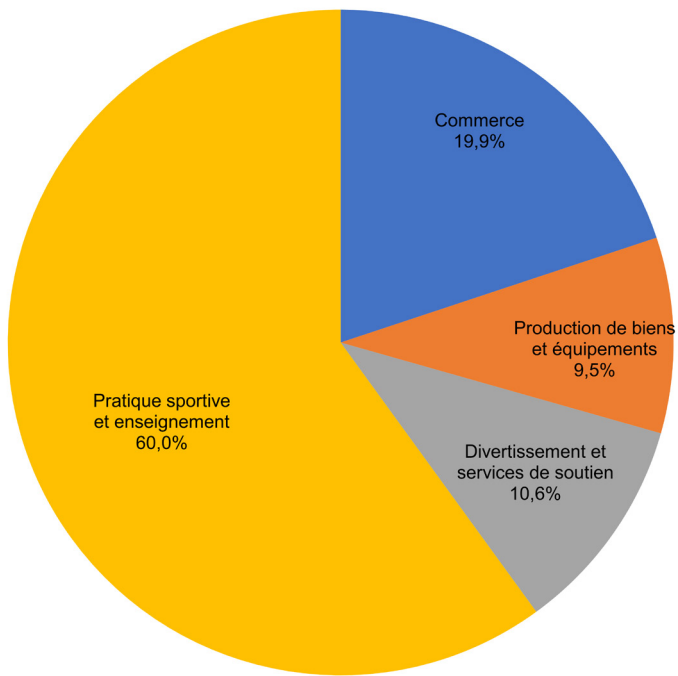


Figure 3 : Répartition des entreprises par secteur d'activité
(Source : Rapport BPCE L'Observatoire 2023).

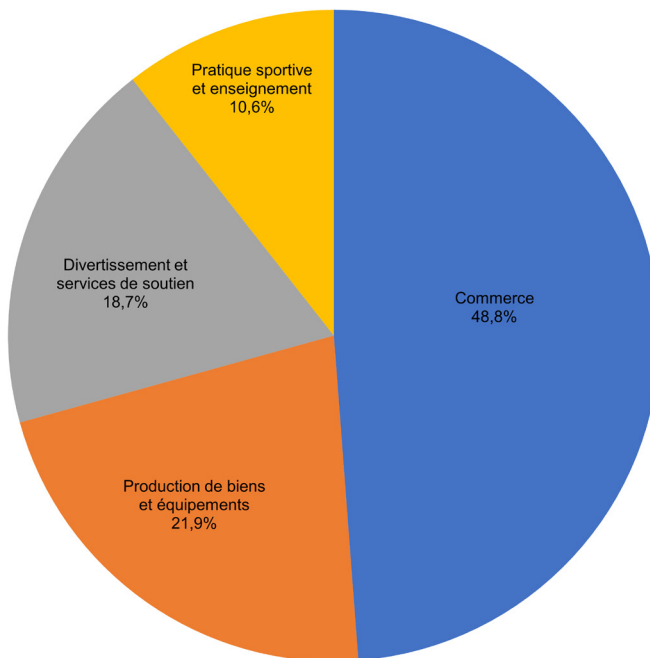


Figure 4 : Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité
(Source : Rapport BPCE L'Observatoire 2023).

distribution d'articles de sport illustre cette concentration de l'activité. En 2021, les 6 900 établissements qui composaient le secteur ont généré 12,4 Mds€¹¹. Les deux principales enseignes de sport multi-univers, Decathlon et Intersport, ont respectivement généré 4,2 et 2,8 Mds€ de chiffre d'affaires, représentant ainsi plus de 58 % de l'activité sectorielle.

Focus : Une balance commerciale structurellement déficitaire

Malgré la présence de *leaders* mondiaux sur leur segment de marché, à l'image de Babolat (*leader* mondial des cordages de raquette), Cornilleau (conception et développement de tables de tennis de table) ou encore Abéo (équipements sportifs de loisir), le solde commercial de l'écosystème sportif français est structurellement déficitaire. Il s'est même dégradé entre 2013 et 2021, passant de - 0,6 Md€ en 2013 à - 1,5 Md€ en 2021^a. Malgré des exportations en hausse entre 2016 et 2021 (+ 33,5 % sur la période selon Xerfi), l'industrie française des articles de sport peine à inverser la tendance, les importations d'articles de sport suivant le même taux de croissance sur la période. Le déficit commercial de la France en articles de sport représentait 793 M€ en 2021 selon Xerfi. Ce déséquilibre s'explique en grande partie par la délocalisation des usines de fabrication d'articles de sport vers des pays à moindre coût de main-d'œuvre. L'Asie représentait 63,5 % des importations françaises d'articles de sport en 2021 selon Xerfi. La relocalisation de l'industrie du sport, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et la compétitivité des entreprises françaises à l'international s'affichent donc comme des éléments de réponse à cette balance commerciale déficitaire.

^a INJEP - Les chiffres clés du sport 2023.

Les emplois générés par l'écosystème

Le poids économique du sport peut également être mesuré à l'aune du nombre d'emplois générés par les acteurs de l'écosystème. Le secteur du sport repose en grande partie sur un système associatif ayant massivement recours au bénévolat. Le rapport BPCE L'Observatoire dénombre plus de 5 millions de bénévoles œuvrant dans des associations sportives, ce qui correspond à un volume de travail d'environ 181 000 emplois temps plein (ETP). Cette analyse est appuyée par l'INJEP qui rapporte qu'en 2018, le travail bénévole du secteur sportif représentait plus de 300 000 millions d'heures et 180 000 emplois équivalent temps plein. L'emploi privé représentait 163 000 salariés en 2022 selon l'INJEP. La majorité des emplois, soit 102 400 salariés, était concentrée dans les clubs de sport. Le secteur public est également générateur d'emplois dans le domaine du sport. En 2021, on dénombrait 87 000 emplois salariés du secteur public, répartis entre la fonction publique d'État (41 000 emplois) et la fonction publique territoriale (46 000 emplois).

Au total, le secteur du sport représente près de 450 000 emplois en France¹².

Dans l'ensemble, l'économie du sport représentait 2,6 % du PIB en France en 2022, soit environ 64 Mds€ selon BPCE L'Observatoire, un poids supérieur dans l'économie en comparaison de l'agriculture (1,9 %). Cette tendance est observée sur l'ensemble de l'Union européenne avec globalement un poids important dans le PIB et une part de

¹¹ Xerfi - La distribution d'articles de sport, novembre 2022.

¹² BPCE L'Observatoire – La filière sport prend ses marques, février 2020.

l'emploi supérieure, soulignant le caractère très intensif en emplois de ce secteur. Il convient de souligner que ces chiffres ne tiennent pas compte des multiplicateurs économiques indirects, si bien que cette part est en réalité plus élevée.

L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE SPORT

Bien que rassemblant des acteurs hétérogènes aux activités variées, cet écosystème a un poids important dans l'économie française, justifiant en cela un engagement de l'État, à plus forte raison dans le contexte où l'accueil sur le territoire de grands événements sportifs internationaux représente une opportunité de mettre en avant les entreprises de la filière et de gagner des marchés à l'international.

Ainsi, pour favoriser les stratégies partenariales entre les acteurs du secteur et proposer une plateforme de dialogue public-privé, un contrat de filière a été conclu le 23 mars 2016 entre les ministres chargés de l'Économie, des Sports et du Commerce extérieur et Olivier Ginon, PDG de la société GL Events, respectivement présidents et vice-président. Les travaux sur le contrat de filière, conduits par plus de 110 acteurs dont 76 entreprises, 12 fédérations et ligues sportives et 10 opérateurs publics, ont permis d'établir une feuille de route de 25 actions structurées autour de 4 axes couvrant l'ensemble des problématiques de la filière :

- le renforcement des coopérations entre les acteurs de la filière ;
- le renouvellement de l'écosystème du financement des équipements sportifs ;
- la promotion de l'innovation au sein de la filière sport ;
- la structuration de l'offre française à l'international.

La filière compte désormais plus de 600 membres, représentants du mouvement sportif (fédérations, ligues, clubs professionnels...), opérateurs et entreprises de tout secteur (distribution, fabrication, événementiel, traiteur, construction, télé et radiodiffusion).

Le déploiement de la feuille de route de la filière sport s'est traduit par des réalisations concrètes dans chacun des axes prioritaires définis en 2016. En effet, la mise en place d'un observatoire de l'économie du sport¹³ et l'accompagnement de la création d'un salon international dédié à l'économie du sport, Global Sport Week, ont permis de renforcer la coopération entre les acteurs. Le financement de deux démonstrateurs virtuels (montagne et football) a contribué à la valorisation à la promotion de l'innovation au sein de la filière. La création du GIE France Sport Expertise, regroupant les acteurs privés du sport souhaitant exporter leurs produits et services, a participé à la structuration de l'offre française à l'international. Enfin, sur le plan du financement des équipements sportifs, la principale réalisation est la mise en place de la garantie d'emprunt auprès des collectivités dans le cadre des investissements des clubs sportifs en infrastructures.

CAPITALISER SUR L'HÉRITAGE DES JEUX POUR RENOUVELER LA FILIÈRE

Désireux de capitaliser sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère en charge de l'Économie et le ministère en charge des Sports pilotent en 2024 une rénovation, tant de l'organisation de la filière que de sa feuille de route. Ces travaux s'inscrivent dans la démarche initiée par le Premier ministre en 2019 avec le plan héritage des JOP 2024, lequel comporte 170 mesures à la fois pour inciter et diffuser la culture du sport, accélérer

¹³ Cf. note 9.

la transition énergétique ou encore construire les infrastructures de demain, soit une série de mesures destinées à agir à la fois sur l'offre et la demande.

Présentée le 13 mars 2024 à l'occasion des Premières rencontres de l'économie du sport de Bercy, la nouvelle feuille de route pluriannuelle 2024-2026 s'articule autour de cinq axes alignés avec les grandes priorités du Gouvernement : décarbonation, réindustrialisation, développement de la pratique pour tous, sport-santé ainsi que soutien à l'innovation, aux métiers du sport et à l'internationalisation. Cette nouvelle approche comprend une trentaine d'actions concrètes associées à des indicateurs de performance et des livrables clairement définis.

Le 1^{er} axe, « développement de la pratique par le soutien de la filière aux politiques publiques du sport »

Il a pour objet de fixer des objectifs RSE ambitieux. Il s'agira par exemple de faire émerger des actions en faveur du sport-santé, de développer de nouvelles offres à destination des publics éloignés (séniors, personnes en situation de handicap, sédentaires...) et, surtout, d'élaborer une charte RSE et accompagner ainsi les entreprises de la filière, notamment, dans leur transition écologique (sobriété hydrique, performance énergétique...).

Le 2^e axe, « accompagnement à la consolidation des modèles économiques du sport »

Il vise à promouvoir le Fabriqué en France, faire de la numérisation un accélérateur de croissance, professionnaliser le mouvement sportif, enfin engager une réflexion sur les modes de financement innovants. La filière sera notamment mobilisée pour élaborer les outils facilitant la commande par les acheteurs publics et privés de solutions produites par les entreprises de l'économie du sport du Fabriqué en France (FeF). La filière sera aussi l'espace privilégié de construction de partenariats entre grands groupes ou fédérations sportives, d'une part, et ETI ou PME du FeF (par exemple Dimasport, le Maillot français, Natural Grass, Babolat, Cryo control, Metalu Plast...), d'autre part, en vue de la consolidation du modèle économique de ces dernières et de leur passage à l'échelle. Concernant la professionnalisation du mouvement sportif, il sera question d'encourager les entités du mouvement sportif à passer d'un modèle associatif à un modèle entrepreneurial.

Le 3^e axe, « innovation et accompagnement de la Sport Tech et de l'e-sport »

Il ambitionne de dynamiser la filière en favorisant l'émergence de jeunes pousses innovantes, *via* notamment l'intégration des *start-up* de la Sport Tech à des programmes d'accélération, l'organisation d'événements de valorisation et l'amélioration de leur accès à la commande publique.

Le 4^e axe, « internationalisation »

Il vise à promouvoir les acteurs de la filière à l'international. Le renforcement des actions de Business France, la mise en place de démonstrateurs virtuels de compétences, la création de Clubs sport à l'international et la participation des entreprises à des événements tels que les Rencontres internationales des Grands événements sportifs ou le salon CES de Las Vegas par exemple permettront de faciliter l'accès des entreprises françaises aux marchés étrangers et la mise en relations avec des investisseurs étrangers.

Le 5^e axe, « formation »

Il est destiné à répondre aux besoins de la filière en termes de main-d'œuvre, avec l'élaboration d'un catalogue de formations et la réalisation d'actions de promotion des métiers de l'économie du sport à destination de la jeunesse.

En termes de méthode, sa réussite repose sur une gouvernance renouvelée garantissant une meilleure représentativité de l'écosystème du sport, un plus grand engagement des porteurs d'actions et un renforcement de la visibilité de la filière, en France et à l'international. L'ancien Bureau de la filière a ainsi été transformé en un comité stratégique plus

Focus : La Sport Tech, un écosystème innovant face au défi de la structuration

La France dispose de plusieurs centaines de jeunes pousses innovantes dans le domaine du sport. Ces *start-up* proposent des solutions variées dans de nombreux secteurs, de la maximisation de la performance des athlètes à l'expérience *supporter* en passant par des outils de gestion à destination des clubs et des solutions écoresponsables^a, faisant appel à des technologies variées : capteurs avancés, technologies immersives, *e-sport*, intégration de technologies vertes, *blockchain*, cryptomonnaies, NFT ou encore IoT. La France compte de nombreux incubateurs dédiés à la Sport Tech, répartis sur l'ensemble du territoire, et maillés avec les autres réseaux d'accompagnement des *start-up* (SATT, pôles de compétitivité, etc.), pour un total d'environ 160 *start-up*^b. Si les indicateurs financiers des *start-up* de la Sport Tech française s'améliorent chaque année, comme l'illustre la levée de fonds record du secteur en 2021 (618,8 M€), d'importantes disparités existent entre les acteurs, dans le contexte plus général où les États-Unis ont capté plus de 50 % des investissements dans la Sport Tech entre 2017 et 2022^c.

En effet, l'écosystème est porté par quelques pépites qui concentrent la plupart des financements, à l'image de Sorare et sa levée de fonds record de 680 M\$ en 2021 lui offrant le statut convoité de licorne^d. Pour autant, des fonds de capital-risque commencent à émerger, à l'instar de Sport&Performance, Linsport et Trust Esport. Le secteur voit également l'émergence de *business angels* au travers d'athlètes investisseurs (Tony Parker : Colizey ; Benjamin Kayser : Barooders ; Raphaël Varane : Kinvent).

Une difficulté, qui se retrouve à l'échelle de l'ensemble des *start-up*, tous secteurs confondus, est la difficulté de passer à l'échelle. Le Gouvernement entreprend une politique ambitieuse depuis une décennie pour renforcer la profondeur du marché de capital-risque, en particulier pour les levées de fonds en séries B et C. On soulignera à cet égard l'action en fonds de fonds de Bpifrance ou encore l'initiative TIBI, qui vise à faire émerger des fonds *late stage* d'un milliard d'euros.

Un autre enjeu lié à l'innovation est l'ouverture des données des fédérations sportives, même si en la matière des progrès ont été faits. Cette perspective pourrait offrir des opportunités en matière d'IA sur sport et santé notamment.

^a Bpifrance, Les Meneurs – La Sportech en France, tour d'horizon et analyse d'un écosystème prometteur.

^b *Idem*.

^c Roland Berger – La SportTech en France, la course vers la maturité, 2023.

^d Entreprise, non cotée en bourse, valorisée à plus d'un milliard de dollars.

représentatif de l'économie du sport ayant vocation à décider des actions prioritaires à mener. Des groupes de travail seront par ailleurs constitués pour les besoins de chaque action, pilotés et composés de membres de la filière.

L'ambition fixée par le Gouvernement est d'atteindre les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- dépasser les 500 000 emplois dans la filière sport ;
- atteindre les 100 Mds€ de chiffre d'affaires ;
- multiplier par trois les levées de fonds des *start-up* pour passer de 600 M€ à 1,8 Md€, en faisant émerger deux licornes supplémentaires ;
- viser la neutralité carbone de l'ensemble des acteurs de la filière.

BIBLIOGRAPHIE

BPCE L'Observatoire – La Filière sport : les challenges d'une championne, janvier 2023.

BPCE L'Observatoire – La Filière sport prend ses marques, février 2020.

Bpifrance, Les Meneurs – La Sportech en France, tour d'horizon et analyse d'un écosystème prometteur, juin 2023.

Conseil économique, social et environnemental – L'économie du sport, juillet 2019.

INJEP - Les chiffres clés du sport 2023.

Jérémy Bastien – Les enjeux de l'économie du sport en France : quel modèle d'organisation pour quelles conséquences sociétales ? – Décembre 2023.

European Commission, study report: "Study on the Economic Impact of Sport through Sport Satellite Accounts", avril 2018.

Novascopie – Les tendances du sport 2022.

Roland Berger – La SporTech en France, la course vers la maturité, 2023.

Vie-publique – Qui finance le sport en France ? – Juillet 2021.

Wladimir Andreff – « Chapitre 4. Impact économique et régulation des événements sportifs : des enseignements pour les pays émergents » – *Marketing international du sport*, pp. 109-140, 2022.

Xerfi – La distribution d'articles de sport, novembre 2022.

Xerfi – La fabrication d'articles de sport, janvier 2023.